

RÉSERVES DE PÊCHE

Sont mis en réserve de pêche pour une durée de 3 ans, du 1^{er} janvier 2017 au 31 Décembre 2019, les tronçons de cours d'eau, (de l'aval vers l'amont) les torrents et lacs définis ci-dessous :

1 • HAUTE DURANCE - BRIANÇONNAIS

→ APPMA - LES PÊCHEURS BRIANÇONNAIS

- **La Durance** : de 50 m en aval du barrage du Fontenil à 50 m en amont du barrage du Fontenil - *BRIANÇON*.
- **Le Marais du Bourget sur la Cervyrette** : du passage busé sous la RD 902 à la route des Hugues (sources) - *CERVIÈRES*.
- **APPMA - LA GAULE DE FREISSINIÈRES**
- **Le torrent de Jaimes** (affluent de la Byaisse) : du pont de la RD38 au pont dans la traversée du village - *FREISSINIÈRES*.
- **Le torrent de Malafouasse** (affluent de la Biaysse) : de sa confluence avec la Biaysse à la cascade - *FREISSINIÈRES*.
- **L'Adoux des Sagnasses sur la Biaysse** : de sa confluence avec la Biaysse, en rive gauche, aux sources - *FREISSINIÈRES*.
- **APPMA - VALLÉE DE LA CLARÉE**
- **La Bélière de Courtin et des Isclès sur la Clarée** : de sa confluence avec la Clarée, en amont du pont La Lame, aux sources de Courtin et des Touches - *NEVACHE*.
- **La Bélière Mouthon sur la Clarée** : de sa confluence avec la Clarée, en rive gauche, aux sources du Château - *NEVACHE*.
- **L'adoux de Mile sur la Clarée** : de sa confluence avec la Clarée, en rive droite, à sa source (longueur 500 m) - *VAL-DES-PRÉS*.
- **La Clarée** : du pont de Roche Noire à la confluence avec le Ruisseau de Saint-Jacques compris jusqu'au pont de la route D301 - *NEVACHE*
- **APPMA - LA RIVE REINE**
- **L'adoux de Barrachin et le Ruisseau du Crépon sur la Durance** : de sa confluence avec la Durance en rive droite aux sources - *CHAMPCELLA*.
- **L'adoux du Gaudeyron sur la Durance** : de sa confluence avec la Durance en rive gauche aux sources - *LA ROCHE DE RAME*.

→ APPMA - LA TRUITE VALLOUISIENNE

- **Le torrent de l'Onde** : du barrage EDF au pont de Gérendoine, sur la RD 504 - *VALLOUISE*.
- **Le torrent du Gyr** : du barrage EDF au pont de Vallouise « Rière Pont » - *VALLOUISE*.
- **Le Torrent de la Selle** : de la confluence avec le torrent des Bans "entre les Aygues" à la cabane du Jas Lacroix - *VALLOUISE*.
- **APPMA - LA GAULE VAUDOISE**
- **La Durance** : du pont de la RN 94 au pied du barrage EDF de Prelles - *L'ARGENTIÈRE-LA-BESSÉE*.
- **L'adoux du Fournel** : de sa confluence avec le Fournel, en rive droite, aux sources - *L'ARGENTIÈRE-LA-BESSÉE*.

2 • QUEYRAS - EMBRUNAIS - SERRE- PONÇON

→ APPMA - LA GAULE EMBRUNAISE

- **Le Canal de Combe Noire** : de sa confluence avec la retenue de Serre-Ponçon, en rive gauche, au village de Crots - *CROTS*.
- **APPMA - LA GAULE DE SAVINES**
- **Le Plan d'eau des Naysses** : en totalité - *SAVINES-LE-LAC*.
- **Le torrent de Chargès** (affluent du Réallon) : de la cabane du pré d'Anthoni aux sources - *RÉALLON*.
- **APPMA - L'ARDILLON HAUT-ALPIN**
- **Le Rif Bel** : du pont Saint-Esprit au pont du rond point de Vars - *GUILLESTRE*.
- **L'adoux de Saint-Thomas sur la Durance** : de sa confluence avec la Durance, en rive droite, aux sources - *SAINT-CRÉPIN*.
- **L'adoux de la Main du Titan sur le Guil** : de sa confluence avec le Guil, en rive droite, aux sources - *EYGLIERS*.
- **APPMA - LA GAULE DU RABIOUX**
- **L'adoux du Vivier sur le Rabioux** : de sa confluence avec le Rabioux jusqu'à la restitution de la pisciculture - *CHÂTEAUROUX-LES-ALPES*.
- **Le bassin amont des lacs du Vivier** : en totalité - *CHÂTEAUROUX-LES-ALPES*.
- **APPMA - LA TRUITE DU GUIL**
- **Le Guil** : du pont de l'usine électrique d'Aiguilles au pont du Gouret - *AIGUILLES*.

- **Le Guil** : de sa confluence avec le torrent de Ségure, en rive gauche, au pont du Haut (en face Cayre de l'Ours) - *RISTOLAS*.
- **Le torrent du Bouchet** : de sa confluence avec le Guil à sa confluence avec les torrents de Valpreveyre et de la Montète - *ABRIÈS*.
- **L'Aigue Blanche** : du pont de l'Eldorado au pont de la Chalp - *MOLINES-EN-QUEYRAS*.

3 • VAL DURANCE - GAPENÇAIS

→ APPMA - LA GAULE GAPENÇAISE

- **Le bassin de compensation d'Espinasses** : de 600 m à l'aval, au droit de la clôture EDF située en rive droite, au pied du barrage de Serre-Ponçon - *ROUSSET*.
- **Le lac de grossissement du Col Bayard** : en totalité ainsi que son ruisseau d'alimentation, de la route du col de Gleizes jusqu'au lac - *GAP*.
- **Le Petit Buëch** : de la cote 1196 à sa source, y compris ses affluents - Cours d'eau situés dans la forêt domaniale ONF de Gap-Chaudun - *communes de RABOU et de GAP*.
- **APPMA - LA GAULE DURANÇOLE**
- **La Durance** : La pêche est interdite à partir des ouvrages ci-après désignés situés à l'aval du barrage EDF de Curbans : - l'intégralité du Pont de Curbans, sur la RD 19, - l'ouvrage EDF en béton, situé en rive droite de la Durance, du Pont et sur une distance de 20 ml, - l'ouvrage EDF en béton, situé en rive gauche de la Durance, du Pont et sur une distance de 40 ml.

4 • BUËCH - DÉVOLUY

→ APPMA - LA TRUITE DU BUËCH

- **L'adoux du Château de la Garenne, sur le Grand Buëch** : de sa confluence avec le Grand Buëch, en rive droite, à sa source, près du château de la Garenne - *ASPREMONT*.
- **APPMA - LA TRUITE DE LA SOULOISE**
- **La Souloise** : de sa confluence avec le torrent du Merdarel, en rive droite, aux sources - *ST ETIENNE-EN-DÉVOLUY*.
- **La Ribière** : de sa confluence avec le ruisseau de Viellaret, en rive droite, au pont de Garcine - *AGNIÈRES-EN-DÉVOLUY*.
- **Le ruisseau de Maubourg** : de sa confluence avec la Ribière (pont de la Combe) à la source - *AGNIÈRES-EN-DÉVOLUY*.

5 • CHAMPSAUR - VALGAUDEMAR

→ APPMA - LA GAULE DU VALGAUDEMAR

- **La Séveraisse** : du Pont des Richards sur la RN 85 au pied du barrage EDF de la Trinité - *ST FIRMIN*.
- **L'adoux des Andrieux sur la Séveraisse** : de sa confluence avec la Séveraisse, en rive gauche, à la source - *LA CHAPELLE-EN-VALGAUDEMAR*.
- **Le torrent de Prentiq** : de sa confluence avec le torrent des Muandes aux sources des Doux - *ST MAURICE-EN-VALGAUDEMAR*.
- **L'adoux des Fontaniers sur la Séveraisse** : de la prise d'eau du canal de Lachaup aux sources - *ST MAURICE-EN-VALGAUDEMAR*.
- **Le ruisseau du Moulin de Séchier sur la Séveraisse** : de sa confluence avec la Séveraisse, en rive gauche, à la source - *ST JACQUES-EN-VALGAUDEMAR*.
- **Le ruisseau des Sagnes du Séchier sur la Séveraisse** : de sa confluence avec la Séveraisse, en rive gauche, à la source - *ST JACQUES-EN-VALGAUDEMAR*.
- **L'adoux des Gravières sur la Séveraisse** : de sa confluence avec la Séveraisse, en rive gauche, à la source - *VILLARD-LOUBIÈRE*.
- **APPMA - LA TRUITE DU HAUT CHAMPSAUR**
- **L'adoux des Foulons sur le Drac** : de sa confluence avec le Drac, en rive droite, aux sources - *ST JEAN-SAINT-NICOLAS*.
- **L'adoux des Jaonds et Tourné du Moulin Allemand sur le Drac** : de sa confluence avec le Drac, en rive gauche, aux sources - *CHABOTTES*.
- **L'adoux des Olliviers sur le Drac** : de sa confluence avec le Drac, en rive gauche, aux sources - *CHABOTTES*.
- **APPMA - LA GAULE GAPENÇAISE**
- **L'adoux des Clots** : De la confluence avec le Drac Blanc jusqu'aux sources - *CHAMPOLÉON*.

TOUTE ACTION DE PÊCHE EST INTERDITE SUR CES RÉSERVES